

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 6 avril 2021 à compter de 19 heures à la salle du Centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse  
M. Jacques Rodgers, conseiller  
M. Gilles Richard, conseiller  
Mme Audrey Robitaille, conseillère  
Mme Julie Paiement, conseillère

**Absences motivées :**

Mme Christiane Cyr, conseillère  
M. Éric Bélanger, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance. Nathalie Laviolette, adjointe du directeur général, est aussi présente.

**Assistance**

La séance ordinaire du 6 avril fut tenue à huis clos à cause de l'augmentation des cas de la Covid-19.

Elle est enregistrée et disponible au public.

**Ouverture de la séance ordinaire**

**ORDRE DU JOUR**

## **000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 000-04** Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

## **100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **110** **Conseil et personnel municipaux**

- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021
- 110-02** Adoption du procès-verbal de l'ajournement du 8 mars 2021 à 17h00

### **130** **Gestion financière et administrative**

- 130-01** Adoption des comptes payés de mars 2021
- 130-02** Adoption des comptes dus de mars 2021
- 130-03** Adoption des salaires de mars 2021
- 130-04** Mandat à Deveau
- 130-05** Aide financière au "Marché Fermier" (Reporté)
- 130-06** Aide financière – La Note Verte
- 130-07** Contrat de service - Planitaxe

## **200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01** Appui à la Ville de Maniwaki – Dossier SOPFEU
- 200-02** Appui à la MRC - SOPFEU
- 200-03** Dépôt du rapport d'activités du MSP

## **300 - TRANSPORT**

- 300-01** Plans et devis - Chemin Dorion
- 300-02** Achat de calcium
- 300-03** Réparation chemin Baie-au-Sable
- 300-04** Entretien Réseau routier local

## **400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 400-01** Dépôt de soumission – Collecte des boues septiques
- 400-02** Octroi du contrat de la collecte des boues septiques
- 400-03** Avis de non-renouvellement

## 500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Arrêt des procédures – Zones V-159B
- 600-02 Demande d'ajout d'usage h15 zone A-136
- 600-03 Adoption du second projet de règlement 2021-002-321
- 600-04 Adoption du second projet de règlement 2021-003-322
- 600-05 Dépôt d'un avis de motion - 2021-004-324

## 700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

- 700-01 Don à l'AFC
- 700-02 Appui à "Unis Pour la Faune"
- 700-03 Demande de soumission – Rampe de mise à l'eau

## 800 – CORRESPONDANCE

## 900 - VARIA

## 1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

## 1100 –Ajournement de la séance ordinaire

### O-060421-072 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

**Adoptée à l'unanimité**

### 1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question fut posée par téléphone au courant de la journée.

**Dépôt du rapport d'activité de la mairesse**

**O-060421-073 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19h**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19h soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-074 Adoption du procès-verbal de l'ajournement du 8 mars 2021 à 17h**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le procès-verbal de l'ajournement du 8 mars 2021 à 17h soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-075 Présentation et adoption des comptes payés de mars 2021**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les comptes payés de mars soient adoptés, au montant de **171 316.78\$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-076 Présentation et adoption des comptes à payer de mars 2021**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus de mars 2021 soient adoptés, au montant de **22 371.00\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-077 Présentation et adoption des salaires payés de mars 2021**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les salaires payés de mars soient adoptés, au montant de **65 140.81\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-078 Mandat à Deveau**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu de mandater M<sup>e</sup> Marc Tremblay de la firme Deveau afin d'obtenir un avis juridique concernant la responsabilité de la municipalité lorsqu'elle entretient un chemin qui est la propriété de l'État.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-079 Aide financière – Note Verte**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser une aide financière de 500\$ à la Note Verte dans le cadre de la campagne de financement.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-080 Mandat à Planitaxe**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'accepter l'offre de services de la firme Planitaxe afin d'analyser si la municipalité a des taxes à recevoir (T.P.S, T.V.Q).

La municipalité devra payer l'équivalent de 35% des montants récupérés des autorités fiscales en capital et intérêts. En contrepartie, s'il y a absence de montant à réclamer ou accorder, la municipalité n'aura aucuns frais à payer en faveur de Planitaxe (article 2.03.3).

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-081 Appui à la Ville de Maniwaki – Dossier SOPFEU**

**CONSIDÉRANT QUE** la modification des zones à être priorisées déplacerait, pour notre région, le centroïde des opérations vers la ville de Val d'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme des activités de patrouille sur le territoire actuellement desservi par les opérations basées à Maniwaki pourrait être optimisé sans avoir à être délocalisé;

**CONSIDÉRANT** l'effet dévastateur de la crise forestière qui pèse déjà sur l'économie de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la délocalisation du CRL s'avèrerait pour la région une perte additionnelle dont l'impact, s'ajoutant à d'autres "réaffectations" de ressources touchant la région, participerait au lent engrenage des acquis qui assurent le fonctionnement d'une économie de base dans la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impensable que les ministères de l'État adoptent à l'égard d'une même région, des mesures qui auraient des effets contraires sur son économie actuelle ou son développement futur et qui seraient assimilables à une gestion improvisée sans égard à la globalité des enjeux socioéconomiques de cette région;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau a effectué une dépense de 4 500 000\$ pour la mise à niveau de la piste d'atterrissage afin d'en garantir l'usage sécuritaire pour tous les usagers, incluant la SOPFEU;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention des gouvernements provincial et fédéral a été investie pour venir en aide au financement de cette mise à niveau dans le cadre du Programme de stimulation de l'infrastructure.

**Pour ces motifs**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu :

De s'opposer vivement au projet de délocalisation du centre régional de lutte de Maniwaki chargé des interventions et de la conduite des opérations tactiques de prévention, de détection et de lutte sur le terrain dont les activités sont actuellement basées à la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau;

D'exhorter le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de ne pas accueillir favorablement la recommandation du conseil administratif de la SOPFEU de procéder à la délocalisation du centre régional de lutte de Maniwaki Haute-Gatineau;

De demander l'appui dans ce dossier au député du comté de Gatineau, monsieur Robert Buissière, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à toutes les municipalités Val-Gatinoises ainsi qu'à la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau.

De faire parvenir une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-082 Appui à la MRCVG – SOPFEU**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'appuyer la résolution #2021-R-AG088 de la MRCVG pour le maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-083 Chemin Dorion – Plans et devis**

**ATTENDU QUE** le chemin Dorion demande des réparations majeures;

**ATTENDU QUE** ledit chemin fut accepté dans la programmation TECQ;

**ATTENDU QUE** des plans et devis sont nécessaires pour demander des soumissions;

**ATTENDU QUE** la résolution A-080321-066 mandate la firme PROSEPT afin d'agir comme ingénieurs civils pour la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de demander à cette firme de préparer les plans et devis nécessaires afin de permettre à la municipalité de demander des soumissions publiques.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**



**O-060421-084 Achat de calcium**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser l'achat de 30 ballots de calcium à 539\$ l'unité totalisant 16 170\$ plus taxes applicables. Un ajustement budgétaire devra être effectué.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-085 Réparation au chemin Baie-au-Sable**

**ATTENDU QUE** la municipalité permet l'accès au Réservoir Baskatong via une partie du chemin Baie-au-Sable.

**ATTENDU QUE** la circulation ainsi que le transport des cabanes à pêche endommagent une partie du chemin appartenant et entretenu par des privés demeurant à proximité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu de répondre favorablement à la demande de madame Annie Rousseau et leur accorder un montant de 200\$ pour l'aide à l'entretien, soit le même montant qu'en 2020.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-086 Entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** Transport Québec a versé une compensation de 365 639\$ pour l'entretien du réseau routier local en 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la municipalité de Grand-Remous informe Transport Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont

la responsabilité encombre à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-087 Octroi du contrat – Vidanges et collecte des boues septiques**

**ATTENDU QU'**une demande de soumissions publiques a été publiée sur le site SEAO en date du 3 mars 2021 conformément à la loi;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié dans le journal l'Info de la Vallée en date du 10 mars 2021 conformément à la loi;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mars à 15h05 au Centre communautaire de Grand-Remous en la présence des personnes suivantes :

Jocelyne Lyrette, mairesse

Jean-Marie Gauthier, directeur général

Mario Céré, soumissionnaire

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue à l'heure de fermeture, soit à 15h00.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le contrat du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2025 soit octroyé à l'entreprise Services Sanitaires Mario Céré Inc. aux tarifs suivants :

Résidence : 147.36

Chalet : 34.75

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-088 Non-renouvellement – Contrat de collecte et de transport des matières recyclables et des déchets**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat “Collecte et transport des matières recyclables et des déchets” pour 8 municipalités de la MRCVG, conclu avec l’entreprise Transports RLS Inc. prendra fin le 31 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat contient une clause de renouvellement pour une période d’un an et que la municipalité de Grand-Remous ne désire pas s’en prévaloir.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu :

- De renoncer pour la municipalité de Grand-Remous à l’application de la clause de renouvellement prévue au contrat cité en rubrique.
- D’informer l’entrepreneur Transport RLS Inc. ainsi que les autres municipalités signataires dudit contrat ainsi que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec la résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**O-060421-089 Projet de règlement #2021-001-320 – Arrêt des procédures**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de modification au règlement actuel concernant la zone V-159B;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande visait la permission d’une vente de terrain avec la possibilité d’une construction future d’un chalet;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens demeurant dans cette zone et ceux demeurant dans les zones contiguës peuvent émettre leurs opinions suite à la publication de la modification dans un journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette publication, le département d’urbanisme de la municipalité a reçu plus de vingt lettres d’opposition.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d’autoriser le responsable de l’urbanisme à arrêter toutes procédures dans ce dossier.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec la résolution.

**Adopté à l'unanimité**

**O-060421-090 Demande d'ajout d'usage**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser la demande d'ajout d'usage pour le numéro civique du 560 chemin Ste-Famille.

La demande consiste à l'ajout d'usage h15 (maison intergénérationnelle).

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-091 Adoption du second projet de règlement #2021-002-321**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le second projet de règlement #2021-002-321 soit adopté tel que déposé.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-092 Adoption du second projet de règlement #2021-003-322**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'adopter le second projet de règlement #2021-003-322 tel que déposé.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Avis de motion**

Un avis de motion est donné par la conseillère **Audrey Robitaille** afin de modifier le règlement no 074 pour permettre 3 enseignes pour les commerces.

#### **O-060421-093 Don à l'AFC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'AFC a demandé un don de 10 000\$ à la municipalité pour l'achat d'un panneau publicitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçoit une importante quantité de demandes de dons de la part des organismes à but non lucratif;

**CONSIDÉRATION QUE** la municipalité désire encourager le plus d'organismes possible;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne dispose pas d'un budget sans limites en dons;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité participe par d'autres façons à la bonne gestion du Réservoir Basketong en s'assurant du bon état de la rampe de mise à l'eau et en disposant d'un budget pour le nettoyage des îles.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser un don de 1 000\$ à l'AFC afin de les aider à réaliser leur projet de renouvellement du panneau publicitaire.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **O-060421-094 Appui à "Unis Pour la Faune"**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grand-Remous est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, comme étant un ravage de cerfs et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenue en santé;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis Pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

**CONSIDÉRANT QU'**un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerfs de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est de 2 cerfs au Km carré contrairement à 6 cerfs au Km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale;

**CONSIDÉRANT QUE** le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017, le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 Km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB).

**CONSIDÉRANT QU'**un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones;

**CONSIDÉRANT QUE** les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionnent entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseurs, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. A-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu :

**QUE** la municipalité de Grand-Remous appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire québécois.

**QUE** le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

**ET**

**QUE** la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-060421-095 Demande de soumission sur invitations – Rampe de mise à l'eau**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit obligatoirement effectuer les réparations nécessaires à la rampe publique de mise à l'eau située sur le chemin Dan-Lunam;

**ATTENDU QUE** les devis ont été préparés par le SGM de la MRCVG;

**ATTENDU QUE** ces travaux estimés se chiffrent entre 25 000\$ et 105 700\$ et que la loi permet la demande sur invitations par écrit à au moins deux (2) fournisseurs.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser la direction générale à demander des soumissions sur invitations aux entrepreneurs suivants :

- Excavatech de Maniwaki
- Construction Gilles Paquette – Mont-Laurier
- DanAm Excavation Inc – Mont-Laurier
- Gaétan Lacelle – Mont-Laurier
- Constructions FGK – Maniwaki

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**E-150221-096**    **Levée de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est précisément 19h22.

**Adoptée à l'unanimité**

**Jocelyne Lyrette**  
**Mairesse**

**Jean-Marie Gauthier**  
**Directeur général**

**Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée et signée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.**